

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **27 (1990)**

Heft 991

PDF erstellt am: **26.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

# Domaine

# Public

# DP

991

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

19 avril 1990

Vingt-septième année

## Sortir du cahin-chaos

Armée, police, diplomatie. Tâches primaires de l'Etat protecteur, disent les manuels de droit constitutionnel. Or toutes trois, en l'espace de quelques années, sont soumises à la critique d'initiatives populaires. Suisse sans armée, on a déjà connu. Suisse sans police politique (préventive), c'est annoncé. Suisse devant négocier son adhésion à la CE, c'est concocté par des périodiques en mal de publicité. Même si les initiants viennent de milieux divers, encore qu'il y ait des recoupements, même si l'aboutissement, puis le succès devant peuple et cantons n'est pas garanti ou n'a pas eu lieu, la convergence est révélatrice d'une crise de confiance.

La perte de crédibilité du Conseil fédéral est observée, autre symptôme du même mal, par tous les observateurs. La crise Kopp a été mal gérée et mal surmontée. L'affaire des fiches s'effiloche. Or ce ne sont pas des individualités qui sont mises en cause, ce qu'on a connu en d'autres temps, mais l'autorité même du collège.

La Suisse sort mal de la guerre froide. Elle révèle ses faiblesses au moment où elle s'engage dans une négociation historique. Alors que l'Europe bouge, elle découvre ses rhumatismes.

La remise en forme ne dépend pas d'une nouvelle composition politique, d'une coalition que symbolisa par exemple l'entrée d'un socialiste au Conseil fédéral lors de la dernière guerre mondiale. La coalition, nous connaissons, dans sa forme réputée magique.

Mais quoi, derrière cette façade?

La particularité suisse est de compenser la surreprésentativité du Conseil fédéral, sa stabilité à l'abri de tous les échecs, par des contre-pouvoirs indépendants et centrifuges.

Les conseillers fédéraux ne tiennent pas les groupes de leur parti comme on tient une majorité parlementaire. Le parlement désavoue souvent l'exécutif et, parfois, se donnant le plaisir du référendum, le peuple renvoie un projet au Conseil fédéral et au Parlement pour nouvelle étude.

Si l'administration s'est renforcée, l'exécutif, c'est-à-dire le pouvoir politique, contrairement à la tendance

observée dans la majorité des autres pays, s'est affaibli.

La formule magique cache aussi des rapports de force de majorité à minorité. Le centre-droit se considère comme maître du jeu; il truste les hauts postes administratifs (le Conseil fédéral en les politisant les renforce à son détriment même); il se réserve les postes-clés de l'économie; il agrée les socialistes dont le teint lui convient. Réciproquement le parti socialiste prétend retrouver toute sa liberté oppositionnelle: au niveau du Parlement, comme les autres; au niveau du parti par les mots d'ordre de congrès ou de comité central, qui sont ses dé-fouloirs.

Le trompe-l'œil de la formule magique ne laisse plus apparaître des choix gouvernementaux clairs, de ceux qui engagent.

Les remèdes ont été explorés et discutés depuis longtemps.

La rupture de la formule triangulaire au profit d'une formule binaire, majorité-opposition, aurait certes le mérite de détromper l'œil, mais elle n'est pas d'actualité au moment où le pays doit affronter des échéances lourdes.

Quant au contrat de législature, il est devenu un inventaire de projets rédigés, avant même la réélection du Conseil fédéral, par l'administration.

Ce qui serait en revanche souhaitable, c'est un contrat politique clair, limité. Il impliquerait deux clauses essentielles. Du côté droit on doit admettre que la cohésion nationale exige un renforcement de la solidarité. Une révision sérieuse des conditions de l'assurance-maladie peut être l'objet de ce consensus. Du côté gauche on ne doit pas laisser dériver la recherche des correctifs à la manière inexcusable dont ont été gérées les tâches fondamentales de protection de l'Etat. Il appartient au parlement d'abord de proposer des lois et les instruments de leur contrôle. D'un commun accord enfin il faut dire «non» à toute initiative voulant imposer une diplomatie sommaire.

Les citoyens attendent quelques actes politiques de cette nature qui prouvent qu'il y a une boussole à bord.

AG